

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-15
Occupation du domaine public
rue Saint Michel

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande en date du 26 janvier 2024 de l'entreprise ERB ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise ERB est autorisée à installer un échafaudage au droit du 8 rue Saint Michel en raison de travaux de couverture et de maçonnerie à partir du 29 janvier jusqu'au 15 avril 2024.

Article 2 : Un emplacement sera également réservé pour le matériel et le stationnement d'une benne (voir plan en annexe).

Article 3 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par L'entreprise ERB qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

Article 4 : L'entreprise ERB, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.